

AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY

Cossonay, le 8 juin 2011/nm

Préavis municipal No 10/2011 concernant la création d'un arrêt de bus sur la route de Morges, au droit du chemin de Chien-Boeuf

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

C'est en juin 2008 que M. Philippe Mayer déposait un postulat par lequel il demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité d'instaurer puis d'installer des arrêts de bus supplémentaires aux entrées de Cossonay.

Ce postulat fut bien accueilli, tant par le Conseil communal que par la Municipalité. Ainsi, un premier arrêt supplémentaire sur la route d'Aubonne, à la hauteur des chemins de la Jonchère et de Riondmorcel (quartier de la Condémine), ligne de CarPostal Morges – Cottens – Cossonay-Ville, fut mis en service le 12 décembre 2008.

Comme le précisait la Municipalité dans son rapport en réponse au postulat Mayer, la création d'un arrêt sur la route de Morges à la hauteur du chemin de Chien-Bœuf, ligne de CarPostal Morges – Aclens – Cossonay, se révélait plus difficile à réaliser, notamment en l'absence d'un trottoir du côté "est" de la chaussée.

Laisseé quelque peu de côté durant les années 2009 et 2010, en raison des importants travaux routiers engagés au centre de Cossonay, ce dossier a été repris durant le 2^{ème} semestre 2010.

La Municipalité a alors confié un mandat au bureau d'ingénieurs Gérard Chevalier S.A. à Morges, afin de disposer de plusieurs variantes pour la concrétisation de ce projet. L'intervention d'un bureau de géomètres a également été nécessaire dans le cadre de ces travaux.

De plus, notre Autorité a sollicité les services d'une entreprise spécialisée au niveau du revêtement des routes, pour connaître l'état actuel des chaussées sur le tronçon prévu pour cet arrêt de bus et s'assurer qu'elles pouvaient absorber les contraintes induites par le freinage et le démarrage des bus. Il en ressort qu'une déformation de ces chaussées est probable et qu'il y aurait lieu de procéder préalablement à leur réfection, ce qui impliquerait une dépense de Fr. 45'000. —. La Municipalité a finalement décidé de renoncer pour l'instant à ces travaux qui pourraient alors être réalisés dans quelques années si les prévisions des ingénieurs s'avèrent exactes. Il est possible qu'ils soient exécutés parallèlement à une réfection plus globale menée sur la route de Morges.

Sur la base des propositions qui lui ont été présentées, la Municipalité a choisi un projet que l'on peut qualifier de simple, efficace et peu onéreux.

Il s'agit principalement de construire un trottoir d'une longueur de 40 m. sur le côté "est" de la chaussée, afin de permettre aux usagers en provenance de Morges, de descendre du bus et d'attendre avant de traverser la route, en toute sécurité. Pour le reste, il s'agit de marquer au sol la zone d'arrêt du bus et d'installer les panneaux officiels de CarPostal la signalant.

L'examen du plan annexé au présent préavis municipal vous donnera tous les renseignements que vous pourriez désirer au sujet de l'emplacement et des caractéristiques de ces installations. Vous remarquerez qu'un abribus figure sur ce plan; ce dernier ne sera pas posé immédiatement. Lorsque les terrains longeant le côté ouest de la route de Morges, entre le quartier de Chien-Bœuf et le Pré aux Moines, auront été transférés dans une zone constructible par le biais du Plan général d'affectation (PGA), la Municipalité entrera en discussion avec les propriétaires de la parcelle No 738, afin de négocier la mise à disposition de l'espace nécessaire à cet abribus, dont le coût est estimé à Fr. 17'000. —.

Ainsi les coûts relatifs à la création de ce nouvel arrêt de bus se présentent comme suit :

Génie civil	CHF	18'000. —
Marquage et signalisation	CHF	2'000. —
Expertise des chaussées	CHF	3'000. —
Honoraires et frais de géomètre	CHF	1'500. —
Honoraires et frais d'ingénieur civil	CHF	5'000. —
Divers et imprévus	CHF	<u>2'900. —</u>
Total brut	CHF	32'400. —
TVA 8 %	CHF	2'592. —
Arrondi	CHF	<u>8. —</u>
Total net	CHF	35'000. —

Un accord de principe concernant ce nouvel arrêt a été obtenu de CarPostal qui se charge de quérir l'assentiment et les autorisations du Service cantonal de la mobilité et de l'Office fédéral des transports. Ces procédures sont en cours au moment de la rédaction de ce préavis municipal.

Cet arrêt de bus supplémentaire à la hauteur du quartier de Chien-Bœuf va rapidement prendre de l'importance. En effet si l'on consulte le projet d'horaire pour la période allant du 11 décembre 2011 au 7 décembre 2013, l'on constate un changement notoire par rapport à la situation actuelle. Aujourd'hui les 15 courses journalières exploitées durant la semaine, sont plutôt concentrées sur les heures de pointe. Le futur, c'est un horaire cadencé qui prévoit également 15 courses par jour, du lundi au vendredi, mais toutes les heures de 05.42 h. à 19.42 h. (départ Cossonay). Ce projet d'horaire figure en annexe au présent préavis.

D'autre part, en vertu des dispositions du PGA en cours d'élaboration, il y a tout lieu de croire que de nombreux logements neufs seront construits dans les années à venir, dans la nouvelle zone d'habitation située entre le Pré aux Moines et Chien-Bœuf, déjà citée ci-dessus. Les habitants de ce nouveau quartier sont autant d'usagers potentiels des cars postaux et de l'arrêt de Chien-Bœuf.

La première séance de la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au mardi 28 juin 2011 à 07.00 h. au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède la Municipalité vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité :

- à réaliser les travaux nécessaires à la création d'un nouvel arrêt de bus, sur la route de Morges à la hauteur du quartier de Chien-Bœuf, pour desservir la ligne 10-735 de CarPostal, Morges – Aclens – Cossonay.

- à financer ces travaux, dont le coût se monte à CHF 35'000.00 par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la bourse communale.
- à porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan, et les amortir sur une période de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

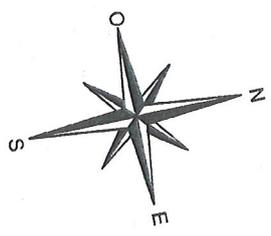
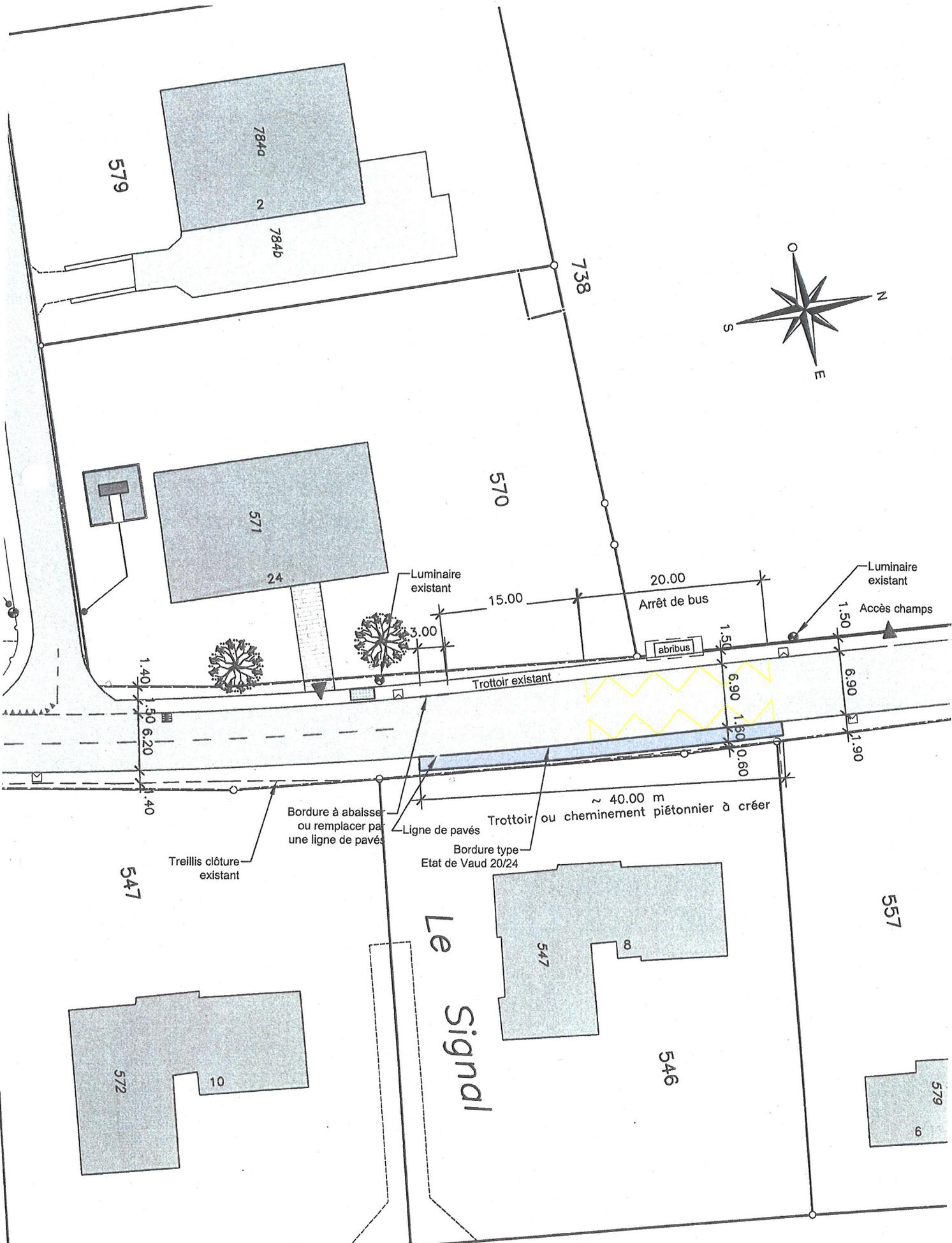
Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Annexes : 1 plan
 1 projet d'horaire

Délégué municipal : M. Claude Moinat, municipal



Le
Signal

Bordure à abaisser
ou remplacer par
une ligne de pavés

Ligne de pavés

Trottoir
ou cheminement piétonnier à créer

Bordure type
Etat de Vaud 20/24

~ 40.00 m

Treillis clôture
existant

Arrêt de bus

abribus

Trottoir existant

Luminaire
existant

Accès champs

Luminaire
existant

571

24

784d

N

784b

579

738

570

547

572

10

547

8

546

557

579

9

PROJET HORAIRE POUR LA PERIODE DU 11 DECEMBRE 2011 AU 7 DECEMBRE 2013

179

10.735

10.735 Morges-Aclens-Cossonay-Ville

Lundi du Jeûne fédéral 17 sep circule comme un dimanche

→	Genève 150	533	636	733	836	936	1036	1136	1236	1333	1436
	Morges	601	704	801	904	1004	1104	1204	1304	1401	1504
	Lausanne 150	558	658	758	858	958	1058	1158	1258	1358	1458
	Morges	610	710	810	910	1010	1110	1210	1310	1410	1510
	Morges, gare	4301	4303	4305	4307	4309	4311	4313	4315	4317	4319
	Lonay, parc	617	717	814	914	1014	1114	1214	1314	1414	1514
	Bremblens, bas du village	623	723	820	920	1020	1120	1220	1320	1420	1520
	Romanel-sur-Morges, poste	627	727	824	924	1024	1124	1224	1324	1424	1524
	Aclens, collège	630	730	827	927	1027	1127	1227	1327	1427	1527
	Gollion, village	633	733	830	930	1030	1130	1230	1330	1430	1530
	Allens, village	637	737	834	934	1034	1134	1234	1334	1434	1534
	Cossonay-Ville, centre	640	740	837	937	1037	1137	1237	1337	1437	1537
	Genève 150	1536	1636	1736	1833	1936					
	Morges	1604	1704	1804	1901	2003					
	Lausanne 150	1558	1658	1758	1858	1958					
	Morges	1610	1710	1810	1910	2010					
	Morges, gare	4321	4323	4325	4327	4329					
	Lonay, parc	1617	1717	1817	1917	2017					
	Bremblens, bas du village	1623	1723	1823	1923	2023					
	Romanel-sur-Morges, poste	1627	1727	1827	1927	2027					
	Aclens, collège	1630	1730	1830	1930	2030					
	Gollion, village	1633	1733	1833	1933	2033					
	Allens, village	1637	1737	1837	1937	2037					
	Cossonay-Ville, centre	1640	1740	1840	1940	2040					
	Genève 150	1645	1745	1845	1945	2045					
←	Morges, gare	4302	4304	4306	4308	4310	4312	4314	4316	4318	4320
	Lonay, parc	542	642	742	844	944	1044	1144	1244	1344	1444
	Bremblens, bas du village	545	645	745	847	947	1047	1147	1247	1347	1447
	Romanel-sur-Morges, poste	548	648	748	850	950	1050	1150	1250	1350	1450
	Aclens, collège	552	652	752	854	954	1054	1154	1254	1354	1454
	Gollion, village	555	655	755	857	957	1057	1157	1257	1357	1457
	Allens, village	558	658	758	860	960	1060	1160	1260	1360	1460
	Cossonay-Ville, centre	601	701	801	903	1003	1103	1203	1303	1403	1503
	Genève 150	610	710	810	912	1012	1112	1212	1312	1412	1512
	Morges, gare	617	717	817	917	1017	1117	1217	1317	1417	1517
	Lonay, parc	632	732	832	932	1032	1132	1232	1332	1432	1532
	Lausanne 150	619	719	819	919	1019	1119	1219	1319	1419	1519
	Morges	646	746	846	946	1046	1146	1246	1346	1446	1546
	Genève 150	646	746	846	946	1046	1146	1246	1346	1446	1546
	Morges, gare	4322	4324	4326	4328	4330					
	Lonay, parc	1542	1642	1742	1842	1942					
	Bremblens, bas du village	1545	1645	1745	1845	1945					
	Romanel-sur-Morges, poste	1548	1648	1748	1848	1948					
	Aclens, collège	1552	1652	1752	1852	1952					
	Gollion, village	1555	1655	1755	1855	1955					
	Allens, village	1558	1658	1758	1858	1958					
	Cossonay-Ville, centre	1601	1701	1801	1901	2001					
	Genève 150	1610	1710	1810	1910	2010					
	Morges, gare	1617	1717	1817	1917	2017					
	Lonay, parc	1632	1732	1832	1932	2032					
	Lausanne 150	1619	1719	1819	1919	2019					
	Morges	1646	1746	1846	1946	2046					
	Genève 150	1646	1746	1846	1946	2046					

Ordre des arrêts: Morges: gare, Les Pétoleyres, En Grassiaz; Lonay: parc, Bremblens: bas du village; Romanel-sur-Morges: Pra-Vuatte, poste; Aclens: collège; Gollion: village; Allens: village; Cossonay-Ville: Pré aux Moines, centre

En dehors des courses à l'horaire, appelez PubliCar au numéro gratuit 0800 60 30 60. Suppl. prise en charge CHF 5.- Cette ligne se situe dans la zone PubliCar 7. Voir zones et horaires de desserte sur www.carpostal.ch/publicar

⚡ Toutes les courses
⓪ 0900 40 20 40 (CHF 1.19/min depuis le réseau fixe CH)

CarPostal Suisse SA (PAG)
Région Ouest
1401 Yverdon-les-Bains
⓪ 0900 40 20 40 (CHF 1.19/min depuis le réseau fixe CH)
Fax 058 667 33 99
www.carpostal.ch
ouest@carpostal.ch

Explication des signes

Ⓐ Lundi-vendredi, sauf les fêtes générales

Ⓑ Chaque jour, sauf samedis

Ⓒ Samedis, dimanches et fêtes générales

✕ Lundi-samedi, sauf les fêtes générales

† Dimanches et fêtes générales.

Les fêtes générales sont: 1^{er} et 2^{ème} jan, Vendredi Saint, lundi de Pâques, Ascension, lundi de Pentecôte, 1^{er} août, 25 et 26 déc.

▷ Arrêt seulement pour laisser monter

◁ Arrêt seulement pour laisser descendre

Ⓜ Réservation des places obligatoire

① Lundi ② Mardi ③ Mercredi ④ Jeudi ⑤ Vendredi

⑥ Samedi ⑦ Dimanche ○ Arrivée

Ⓞ Autocontrôle. Les voyageurs sans titre de transport valable s'acquittent d'une surtaxe spéciale.

Ⓜ Battement minimum pour correspondances en minutes

○ Arrivée

✕ Arrêt sur demande